

Accusé certifié exécutoire

# Réception par le préfet : 17/12/2018 EXTRAIT DU REGISTRE

### **VILLE DU BOUSCAT**

# **DES**

# **DOSSIER N°3:**

RAPPORT BUDGETAIRES D'ORIENTATIONS

# **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Séance ordinaire du 11 Décembre 2018

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Décembre 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents: 32

Absent: 0

Excusés: 3

Présents: Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaël LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAVE, Jessica CASTEX, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Bruno QUERE, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration**: Thierry VALLEIX (à Sébastien LABAT), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

# Absent:

**Secrétaire** : Géraldine AUDEBERT



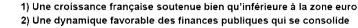
#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018**

#### **DOSSIER N°3:** RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR: M. LE MAIRE

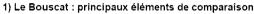
### **Sommaire**

#### I - LE CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER



- 2) Une dynamique favorable des finances publiques qui se consolide
- 3) les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales

### II - SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE



- 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires
- 3) Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs
- 4) Situation financière au 31/12/2018
- 5) Structure et gestion de la dette
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
  - La section de fonctionnement
  - La section d'investissement

### **PREAMBULE**

Dans les deux mois qui précédent l'examen du budget, le Conseil Municipal doit débattre des orientations budgétaires. La loi NOTRe, promulquée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication...»

Il est rappelé que les nouveautés apportées par la loi NOTRe sont les suivantes :

- Dans les communes de plus de 10 000 habitants. le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines.
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication.
- Enfin. la présentation de ce rapport par l'executif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

L'article 13 de la loi de programmation des finances publiques publiée le 23 janvier 2018 dispose : « A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin annuel de financement calculé

Préalable, essentiel et obligatoire au vote du budget de la Ville, le rapport sur les orientations permet ainsi :

- Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 et du projet de la Loi de Finances pour 2019 afin de comprendre les enjeux nationaux et locaux.
- De donner les grandes esquisses concernant l'évolution des principaux postes budgétaires.
- De lister les grandes orientations stratégiques de la Ville.

comme les emprunts minorés des remboursements de dette »



### I - LE CONTEXTE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

- 1) Une croissance française soutenue bien qu'inférieure à la zone euro
- 2) Une dynamique favorable des finances publiques qui se consolide
- 3) les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales

### 1) Une croissance française soutenue bien qu'inférieure à la zone euro

La trajectoire de reprise de la croissance qui a débuté fin 2016 se confirme en 2018 même si une inflexion est prévue par rapport à 2017 : la croissance s'établirait à + 1,7 % en 2018 et 2019 après les + 2,2 % constatés en 2017.

Toutefois des risques pèsent sur le niveau de croissance attendue. L'environnement international est incertain, en particulier en ce qui concerne les conséquences des négociations sur le Brexit et la situation budgétaire en Italie. La bonne tenue du commerce extérieure dépendra de la croissance de nos partenaires et pourrait subir une escalade des mesures protectionnistes.

# 2) Une dynamique favorable des finances publiques qui se consolide

Un déficit public toujours sous le seuil des 3% du PIB depuis 2017. Cela a permis à la France de sortir de la procédure européenne pour déficit excessif ouverte à son encontre en 2009. Pour les années 2018 et 2019 le projet de loi de finances (PLF) confirme cette maîtrise du déficit. On note toutefois que le déficit public se stabilise grâce à l'amélioration des comptes de la sécurité sociale et à la bonne tenue des comptes des collectivités toujours à l'équilibre.

A noter : on n'observe pas à court terme d'amélioration de la dette publique qui se situe toujours à près de 99 % du PIB. Toutefois l'objectif annoncé dans le projet de loi de finances 2019 est d'atteindre 92,7 % du PIB en 2022. La programmation des finances publiques

En % du PIB	Execution 2017	2018	2019
Déficit public	-2.7	-2.6	-2.8
- Dont Etat	-2.8	-3.1	-3.6
- Dont Collectivités locales	0	0	0.1
- Dont sécurité Sociale	0.3	0.6	0.8
Dette publique	98.5	98.7	98.6



Source: Projet de Loi de Finances de 2019 – 24 septembre 2018

### 2) Une dynamique favorable des finances publiques qui se consolide (suite)

Le PLF 2019 confirme une baisse des prélèvements obligatoires plus marquée qu'en 2018. Le taux de prélèvement obligatoire était en 2018 à 45 % du PIB. Pour 2019, le gouvernement prévoit de faire reculer ce taux à 44,2 %. Cette baisse de la fiscalité est évaluée à 25 milliards d'euros (contre une baisse de 10 milliards en 2018), 19 milliards bénéficieront aux entreprises et 6 milliards aux ménages.

- Pour les entreprises, transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales (assurance maladie) qui est financée par un transfert de TVA à la sécurité sociale
- Pour les ménages, l'exonération de la taxe d'habitation a entrainé un premier allégement de 3,2 milliards d'euros en 2018, celui-ci est prévu à hauteur de 3,8 milliards d'euros sur le projet de loi de finances 2019.

A noter : ce projet de loi de finances 2019 intègre également une augmentation de la fiscalité énergétique avec un impact pour les ménages de 1,9 milliards d'euros avec notamment les augmentations des taxes sur le diesel de 7 centimes d'euros et sur l'essence de 4 centimes d'euros.

### 2) Une dynamique favorable des finances publiques qui se consolide (suite)

La loi de programmation 2018-2022 prévoit une baisse du poids de la dépense publique de plus de 3 points à l'horizon 2022. Cette diminution est rendue possible grâce aux efforts d'économies de l'ensemble des administrations publiques.

Les collectivités locales participent à ce redressement des comptes publics, les prévisions à mi-année 2018 indiquent que leurs dépenses de fonctionnement progresseraient seulement de 0,9 % en 2018. Le PLF 2019 rappelle toutefois que cette maîtrise des dépenses doit être maintenue.

Les comptes de la sécurité sociale continuent de s'améliorer avec une maîtrise accrue des dépenses sociales.

A noter : le rapport de présentation général du projet de loi de finances pour 2019 rappelle que 2019 verra la mise en place d'une réforme majeure, le prélèvement à la source (PAS).

# 3) les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales

Le projet de loi de finances 2019 présenté le 24 septembre au Conseil des ministres est relativement neutre pour les collectivités locales dans l'attente de la loi portant réforme de la fiscalité directe locale qui pourrait être présentée au Parlement au printemps 2019.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit la participation des collectivités locales au redressement des comptes publics par la réduction de leur besoin de financement à 2,6 milliards d'euros par an. Ce texte fixe, notamment, une trajectoire nationale des dépenses de fonctionnement de 1.2 %.

Pour certaines collectivités dont le budget principal de fonctionnement dépassait 60 M€ en 2016 l'Etat a contractualisé cette trajectoire, 229 collectivités ont signé un contrat ainsi que 17 autres collectivités non comprises dans le champ de la contractualisation. Un bilan de cette première année sera dressé en 2019. Les résultats seront détaillés pour chaque échelon territorial.

A noter : Les associations d'élus demandent un aménagement du dispositif de contractualisation; toutefois le gouvernement ne l'a pas intégré dans le projet de loi de finances pour 2019.

# 3) les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales (suite)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée à 26,9 milliards d'euros. Toutefois la DGF est composée d'une enveloppe forfaitaire et de deux enveloppes de péréquations : la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR) pour lesquelles Le Bouscat n'est pas éligible.

La DSU et la DSR devant progresser en 2019, comme les années précédentes, mécaniquement la part forfaitaire de la DGF diminuera. Ce sont donc les collectivités qui financent la péréquation décidée par l'Etat.

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est maintenu à un milliard d'euros comme les 3 dernières années. L'objectif d'atteindre 2% des recettes fiscales du bloc communal semble remis en question.

### Concours financier de l'Etat aux collectivités territoriales

		LF+ 2018 constant	Constant Cers 2019	ALF 2019 constant	Mesures de pérmiètre et de trans- fert	PLF 2019 courant
	Prelevements sur recettes	40,35 Md€	40,35 Md€	40.48 Md€	- 0,01 Md€	40,48 Md€
	Gredas du budget generat*	3,66 Md€	3,51 Md€	3,42 Md€	+ 0,00 Md€	3,43 Md€
· <b>k</b>	TVA des regions	4.12 M€	4,23 Md€	4.29 Md€	0.00 Md€	4,29 Md€
	Total des concours financiers	48.13 Md€	48,09 Md€	48,20 Md€	- 0,01 Md€	48,19 M€

# 3) les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales (suite)

# Un maintien de la dotation de soutien à l'investissement des communes

Le soutien à l'investissement du bloc communal mis en place en 2016 puis à nouveau en 2017, prend désormais la forme d'une dotation à part entière dénommée dotation de soutien à l'investissement communal (DSIL). Cette dotation de soutien à l'investissement local pérennisée en 2018 est composée d'une enveloppe unique prévue à 570 millions d'euros en 2019 contre 615 millions d'euros en 2018.

Cette dotation est notamment destinée au soutien des projets de :

- Rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables.
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics.
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction des logements.
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile.
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires.
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

# 3) les principales dispositions du projet de loi de finances 2019 concernant les collectivités locales (suite)

### La simplification du traitement de certains concours financiers

Le PLF 2019 confirme le principe d'automatisation du fonds de compensation à la TVA qui va simplifier le dispositif de déclaration des dépenses éligibles au FCTVA. Par ailleurs, la dotation d'intercommunalité, composante de la DGF des intercommunalités, est réformée pour la simplifier et rendre ses évolutions plus prévisibles.

### Une réforme de la fiscalité directe locale annoncée

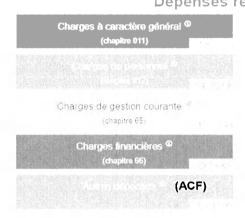
Les dispositions majeures concernant les collectivités locales ne seront pas traitées avant 2019. Le Gouvernement prévoit un projet de loi dédié qui sera débattu au premier semestre 2019. Toutefois, le Gouvernement a confirmé qu'il travaillait sur la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. <u>L'enjeu pour la commune est majeur car le produit de la taxe d'habitation est de plus de 8 millions d'euros sur un total de près de 29 millions d'euros de recettes réelles de fonctionnement en 2018.</u>

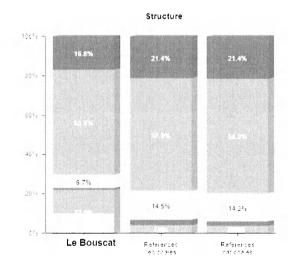
# II – SITUATION DU BUDGET ET PERSPECTIVE BUDGETAIRE AU BOUSCAT

- 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison
- 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires
- 3) Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs
- 4) Situation financière au 31/12/2018
- 5) Structure et gestion de la dette
- 6) Déclinaison des orientations budgétaires
  - La section de fonctionnement
  - La section d'investissement

### 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

# Compte administratif 2018 (Simulation) Dépenses réelles de fonctionnement

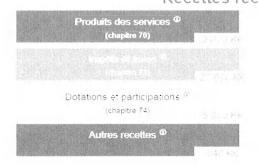


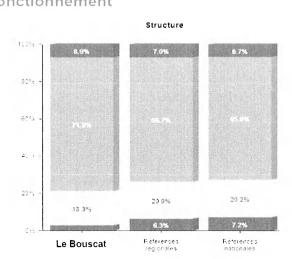




### 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

# Compte administratif 2018 (Simulation) Recettes réelles de fonctionnement

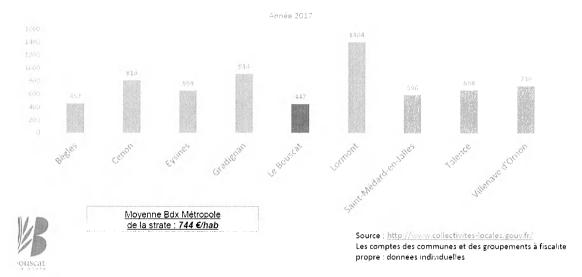






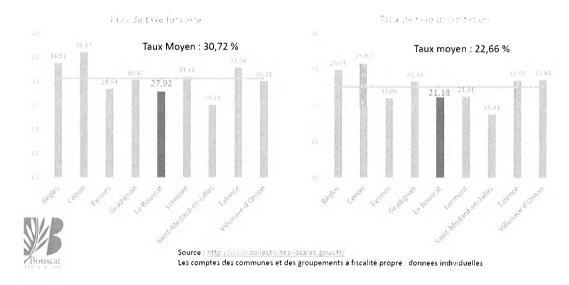
### 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

L'endettement des communes de Bordeaux Métropole de la même strate (20 à 50000 habitants) Encours de la dette en euros par habitant au compte administratif 2017



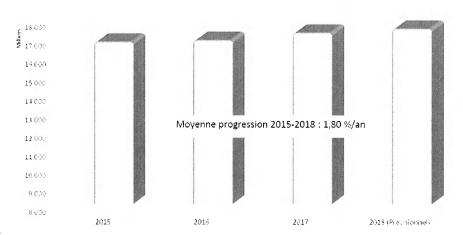
### 1) Le Bouscat : principaux éléments de comparaison

Les taux des deux principales taxes locales en 2017



### 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires

# Evolution du produit fiscal des trois taxes

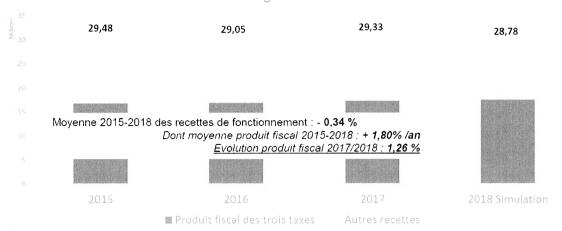




# 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires Les recettes de fonctionnement (simulation pour 2018)

Evolution 2017-2018
- 1,86 %
Baisse induite notamment par le changement de régime de la restauration.

Des recettes de fonctionnement en légère baisse





#### 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires Les dépenses de fonctionnement (simulation pour 2018)

Evolution 2017-2018 - **0.66** %

Baisse induite notamment par le changement de régime de la restauration.

Part et évolution des dépenses de fonctionnement

20
25
20
15
10
5
2015
2016
3017
2016
3017
2018 \$1017
2018 \$1017
2018 \$1018



# 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires

Focus sur les charges générales et la masse salariale (simulation pour 2018)

011- Charges à caractère Général

012- Charges de personnel

14 403

4 300

4 300

4 500

4 500

4 400

4 500

4 400

4 300

4 200

2016

2017

2018

012- Charges de personnel

14 403

14 403

14 403

13 500

13 500

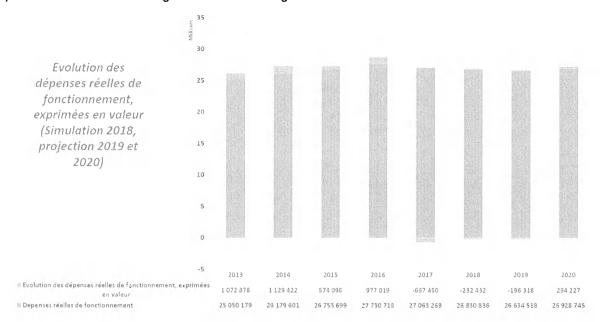
13 500

2016

2017

2018

### 2) Structure et évolution des grandes masses budgétaires

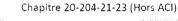


#### 2) Structure et Evolution des grandes masses budgétaires Les dépenses d'équipement

Notre PPI 2014-2019 est en cours de réalisation, à fin 2018 70 % des dépenses sont réalisées.

Pour mémoire. notre PPI de 30 M€ a vu la réalisation notamment:

- La source
- La réhabilitation de l'école maternelle Lafon Féline
- L'aménagement des nouveaux locaux du CCAS
- La création de l'espace de Co-Working.
- De nombreux travaux d'enfouissement de réseaux A cela s'ajoute l'entretien des bâtiments communaux que nous planifions annuellement.

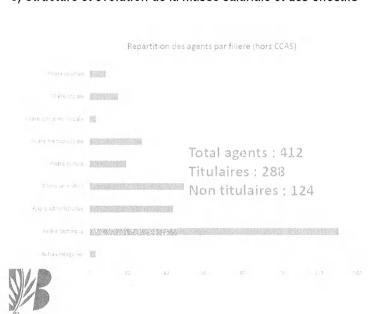


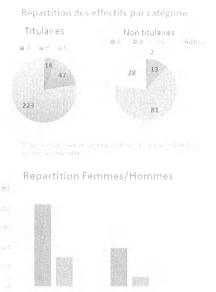


# Avancement PPI 2014-2019 (Hors ACI)



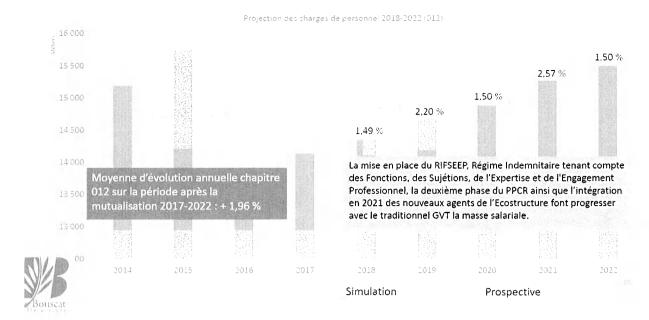
### 3) Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs







### 3) Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs



# 3) Structure et évolution de la masse salariale et des effectifs



Temps de travail réglementaire 1607 heures par an.



# 4) Situation financière au 31/12/2018

# Simulation du compte administratif 2018 Vue d'ensemble

Receites de fonctionnement ©

Remboursement du capital \*

1 330 Kc

Epargne nette

Epargne nette

Epargne nette

Variat in du tonds de regiennent

1 371 Kd

Remboursement du capital \*

1 330 Kc

Epargne nette

7,25 Kc

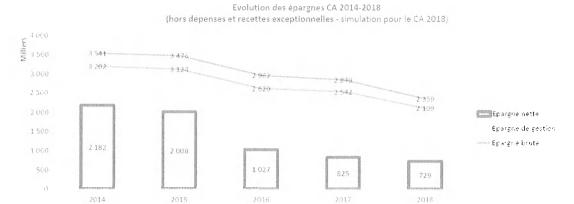
1 000 Kc

Variat in du tonds de regiennent

1 371 Kd

A 169 Kc

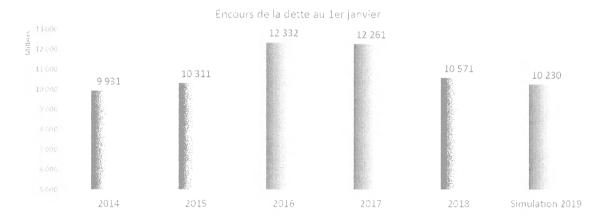
# 4) Situation Financière au 31/12/2018



De 2014 à 2018 l'épargne nette de notre commune passe de 2 182 K€ à 729 K€, soit une baisse de plus de 70 % imputable à la baisse des dotations de l'Etat de ces dernières années.

Les projections réalisées montrent pour ces prochaines années une tendance à la hausse de nos différentes épargnes.

# 5) Structure et gestion de la dette

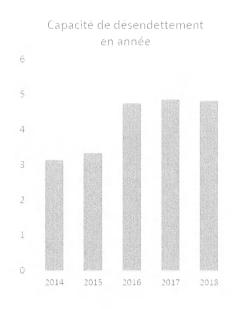


La dette de la Ville du Bouscat au 1er janvier 2019 :

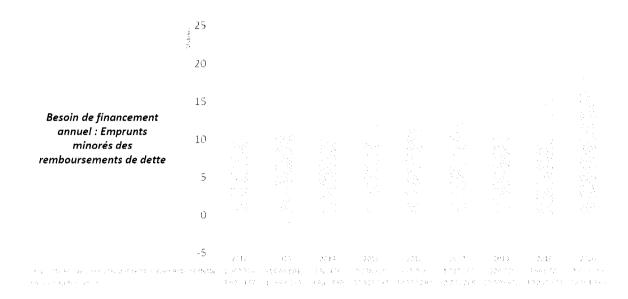
- 20 contrats de prèts en cours dont 17 à taux fixes et 3 à taux variables (Aucun produit structuré de type « toxique »)
- Un taux moyen sur l'exercice 2018 de 2,22 %
- Un encours de la dette de 10 230 M€, soit 425 €/hab (strate 2017 : 1 066 €/hab).
- Durée résiduelle moyenne en année : 9 ans et 1 mois

# 5) Structure et gestion de la dette





#### 5) Structure et gestion de la dette



### 6) Déclinaison des orientations budgétaires - Section de fonctionnement

La préparation budgétaire 2019 devra concilier recherche d'économies et préservation de la qualité du service public. Cette méthode mise en place depuis déjà quelques années dans notre commune repose sur la prise en compte des besoins réels des administrés et usagers et la priorisation des services.

### Les dépenses

Maîtrise des dépenses, objectif affiché de - 1 à 2 %.

Tous les postes de dépenses sont visés :

- Les charges à caractère général (- 2 %) avec la mise en place en 2019 de l'assujettissement à la TVA des dépenses en lien avec les sites sportifs avec comptabilisation des montants en HT.
- Une évolution maitrisée des charges de personnel.
- La diminution des frais financiers (- 15 % en raison notamment de la très faible contractualisation d'emprunts de ces dernières années).

A noter : le budget 2019 prend également en compte le nouveau mode de gestion de la restauration en année pleine.

# 6) Déclinaison des orientations budgétaires - Section de fonctionnement (suite)

#### En recettes

.....

- Baisse de la dotation globale de fonctionnement Conséquence de la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR) sur la DGF (-100k€),
- Baisse des produits des services notamment suite à la prise en compte à partir de 2019 en année pleine du nouveau mode de gestion de la restauration (DSP).
- Hausse des produits de la fiscalité locale en tenant compte de la revalorisation forfaitaire des bases (environ 2%) et du dynamisme annuel mais sans augmentation prévue des taux d'imposition en 2018,
- Stabilité des participations de la Caisse d'Allocations Familiales en application de la Convention Territoriale Globale, du Contrat Enfance/Jeunesse et des différentes conventions d'objectifs et de financement des structures d'accueil.

### 6) Déclinaison des orientations budgétaires - Section d'investissement :

Une année 2019 avec de nombreux projets importants en cours de réalisation.

- La déclinaison du PPI verra notamment la réalisation des projets suivants :
  - Nouvelle éco-structure (crèche, agence postale, association Ricochet) démarrage des travaux, 2 900 K€
  - Enfouissement des réseaux et travaux connexes à l'arrivée de la ligne D du tramway, 1 010 K€
  - Rénovation de la salle des sports Jean Martial, 1 500 K€
  - Extension de l'école maternelle Jean Jaurès (création de 2 classes supplémentaires), 569 K€
  - Comme chaque année, entretien des bâtiments municipaux, 1 200 K€
  - Participation communale à l'aménagement de la ligne verte, 550 K€
  - Requalification du cimetière, plan pluriannuel (1ère phase), 200 K€
  - Travaux relatifs à la mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : 4eme phase, 96 K€
  - Mission MOE rénovation de la piscine, 80 K€
- Un recours à l'emprunt maîtrisé en fonction de l'avancement des différents projets.

VU l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 107 4° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

# Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

<u>Article unique</u>: Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 dans les conditions stipulées au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré le 11 Décembre 2018

LE MAIRE

Patrick BOBET